

VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Votants : 28
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 1

Date de convocation
03/07/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 09 juillet 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le NEUF JUILLET à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

Étaient présents (23) :

Jean-Claude ALAMPI, Christian BASSENNE, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Julien BOILLLOT, Emilie CORDIER, Isabelle DELARUE, Marie-Christine DURAI, Sébastien FERNIOT, Lucie GIRARDOT, Emilie GOGAND, Christelle LAMBERT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Arnaud MARTHEY, Youness OUFELLA, Maïwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Karl TOURNIER GRUX, Jérémy TRESSE, Thomas VIGREUX et Jean-Marc VUILLEMIN.

Procurations données (5) :

Francine COUDON donne pouvoir à Jean-Marc VUILLEMIN
Andrée Claude DAL MOLIN donne pouvoir à Lucie GIRARDOT
Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Sylviane MARBOEUF donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Dominique MISCHI donne pouvoir à Laure THIEBAUT

Absents (1) :

Aurélien RACLE

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Marie-Christine DURAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°F019-2026

Objet : Modification du règlement Intérieur

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable de principe du comité social territorial.

Le Maire expose le besoin d'apporter des mises à jour au Règlement intérieur.

Le règlement intérieur a été modifié pour prendre en compte ces modifications :

- Ajout de compléments d'informations pour mieux encadrer les Autorisations Spéciales d'Absence
- Ajout d'informations concernant le congé supplémentaire de naissance
- Ajout d'une charte pour l'Utilisation de l'Intelligence Artificielle
- Précisions relatives au paiement des jours de CET en cas de départ de la collectivité (*délibération précédente*)
- Corrections de coquilles dans les horaires de certains services (Médiathèque, Services Administratifs...)

1. Ajout de compléments d'informations pour mieux encadrer les Autorisations Spéciales d'Absence

Modification suite à des cas concrets d'agent :

- ASA Enfant malade pour des rendez-vous programmé à l'hôpital ou chez des spécialistes
- ASA Maladie grave d'un ascendant pour une opération programmée 6 mois à l'avance
- Ajout d'informations relatives au nouveau congé de naissance

Plusieurs échanges ont eu lieu avec le service Carrière et le médecin du travail du Centre de Gestion pour apporter la meilleure réponse aux agents. La nécessité de préciser davantage chaque cas d'Autorisation Spéciale d'Absence est devenue nécessaire pour les agents comme pour la direction afin de garantir une équité de traitement pour tous.

2. Congé supplémentaire de naissance

Mise à jour des droits des agents pour leur information

3. Ajout d'une charte pour l'Utilisation de l'Intelligence Artificielle

Introduction à l'utilisation de l'IA dans l'exercice de ses missions lors de la réunion des services administratifs du 20/05/2025. Les agents étaient intéressés et demandeurs de référence et de formation.

4. Corrections de coquilles dans les horaires de certains services

Ces corrections font suite aux remarques des agents

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026

ID : 025-212500474-20260709-F019_2026-DE



Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées au Règlement Intérieur pour une date d'effet au 15 juillet 2026.

Vote du Conseil :

Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Marie-Christine DURAI

Le Maire,
Arnaud MARTHEY